



**République du Niger**  
**Fraternité-Travail-Progrès**



**Commission Nationale des Droits  
Humains (CNDH)**

**Termes de Références relatifs au recrutement de deux (2) Consultants chargés de l'animation des ateliers de formation des élus locaux des régions de Maradi et Zinder sur la prise en compte des droits humains, en particulier, les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) et Régionaux (PDR)**

## **I. Contexte et justification**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Renforcement du Dispositif de Promotion et de Protection des Droits Humains » (RDPPDH) au Niger, financé par l'Union Européenne au Niger pour la période 2022-2024, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) envisage d'organiser à l'intention des élus locaux des régions de Maradi et Zinder des ateliers de formation en droits humains, particulièrement, sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Ces ateliers ont pour objectifs d'amener ces acteurs proches des populations à intégrer les droits humains de manière général et singulièrement des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Plans de Développement Communaux et Régionaux afin qu'ils contribuent davantage au développement socio-économique au niveau local.

En effet, les PDC et les PDR constituent au niveau des entités décentralisées des outils précieux de mise en œuvre des politiques publiques locales qui traduisent les besoins fondamentaux des populations locales en matière de développement local. C'est pourquoi, l'élaboration et la mise en œuvre de ces outils doivent être participatives et inclusives.

Le développement étant l'affaire de toutes les composantes sociales. A ce titre, ils doivent également prendre en compte les besoins spécifiques des populations sans discrimination de sexe ou d'âge (enfants, jeunes, femmes et les hommes) et de certaines catégories sociales notamment les personnes handicapées et les personnes âgées.

Mais, très souvent, les outils de planification du développement local ne portent pas les empreintes des populations bénéficiaires ce qui rend difficile l'atteinte des objectifs qu'ils se sont fixés. Cela s'explique en grande partie par le fait que les populations en question n'ont été associées ni à leur élaboration, ni à leur mise en œuvre.

Ainsi, à travers l'organisation de ces ateliers, il s'agit de pallier cette insuffisance pour faire des Plans de Développement Communaux et Régionaux des véritables outils de développement local.

## **II. Objectifs de la Consultation**

L'objectif général de la consultation est d'identifier deux (2) Consultants dont un (1) spécialiste en droits humains et un (1) autre expert en Planification en vue d'élaborer et d'animer les ateliers de formation des élus locaux (maires ou leurs adjoints, les présidents ou vice-présidents des conseils régionaux) des régions de Maradi et Zinder sur la prise en compte des droits humains et particulièrement les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) et Régionaux (PDR).

## **III. Missions et tâches des Consultants**

### **3.1. Missions du Consultant spécialiste en droits humains :**

- Elaborer et animer un module relatif aux droits humains de manière générale et particulièrement sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux ;

- Faire une ébauche des interrelations entre droits humains et développement ;

### **3.2. Missions du Consultant expert en Planification:**

- Elaborer et animer un module relatif aux différentes étapes d'élaboration d'un PDC et un PDR ;
- Elaborer et animer un module la mise en œuvre d'un PDC et un PDR ;
- Comment assurer le suivi d'un PDC et d'un PDR ;
- Proposer des exercices pratiques sur ces deux outils.

Au début de leurs missions, les Consultants soumettront à l'Unité de Gestion du Projet une méthodologie de travail et un agenda relatif au déroulement des modules en s'inspirant des termes de références desdits ateliers.

A la fin de chaque atelier, les Consultants évalueront le degré d'atteinte des objectifs de l'atelier par les participants sur la base d'une grille d'évaluation élaborée à cet effet.

Un contrat de prestation de service sera signé entre la CNDH et les Consultants.

## **IV. Durée de la Consultation**

La Consultation durera quatre (4) jours répartis comme suit :

- Deux (2) jours d'élaboration des modules ;
- Deux (2) pour l'animation des ateliers.

## **V. Profil des Consultants**

### **❖ 4.1. Pour les spécialistes en droits humains :**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 5 en droit, relations internationales ; ou tout autre diplôme équivalent ;
- disposer de solides connaissances en droits humains ;
- disposer de connaissances du contexte de la décentralisation au Niger ;
- disposer d'excellentes capacités de communication ;

### **❖ 4.2. Pour les spécialistes en planification du développement local :**

- Justifier d'une formation d'au moins Bac+5 en planification ;
- Disposer d'expériences avérées en matière d'élaboration des Plans de Développement Communal (PDC) et Régional (PDR) ;

## **VI. Présentation des candidatures**

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- une lettre de motivation adressée au Président de la CNDH ;
- un curriculum vitae précisant les expériences et compétences acquises dans les domaines précités.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli, fermé portant la mention « Consultation en vue de l'élaboration des modules et l'animation des ateliers de formation des élus locaux (maires ou leurs adjoints, les présidents ou vice-présidents des conseils régionaux) des régions de Maradi et Zinder sur la prise en compte des droits humains et

particulièrement les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDR) et Régionaux (PDR)., au Bureau d'Ordre de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) ou envoyés à l'adresse [www.cndh-niger.org](http://www.cndh-niger.org) **au plus tard le 08 mars 2022**

**Les termes de références relatifs à la Consultation peuvent être retirés au Secrétariat Général de la CNDH, sis Rue de l'Aéroport ou sur le site web de la CNDH à l'adresse [www.cndh-niger.org](http://www.cndh-niger.org) à partir **du vendredi 04 mars 2022.****

Fait à Niamey, le 02 mars 2022

**Le Président du Groupe de Travail DESC/E, Boureima Fodi :**

**Le Secrétaire Général de la CNDH, Harissou Moussa Boubacar :**

**Le Directeur des DESC/E, Boubacar Amadou :**